



Sémaphores
SA au capital de 1 090 950 €

Etablissement principal :
105 Avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS • Tél. 01 40 15 56 00

Siège social :
20/24 rue Martin Bernard
75013 Paris • Tél. 01 53 62 70 00

428 761 886 RCS Paris
Numéro d'identification
intracommunautaire
FR 01 428 761 886

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON
MARSEILLE • METZ
MONTPELLIER • NANTES
NOUMÉA • ORLÉANS
PARIS • ROUEN
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
TOULOUSE



GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Webinaire

Réseau Esper 2024-2025

23 septembre 2024

SOMMAIRE

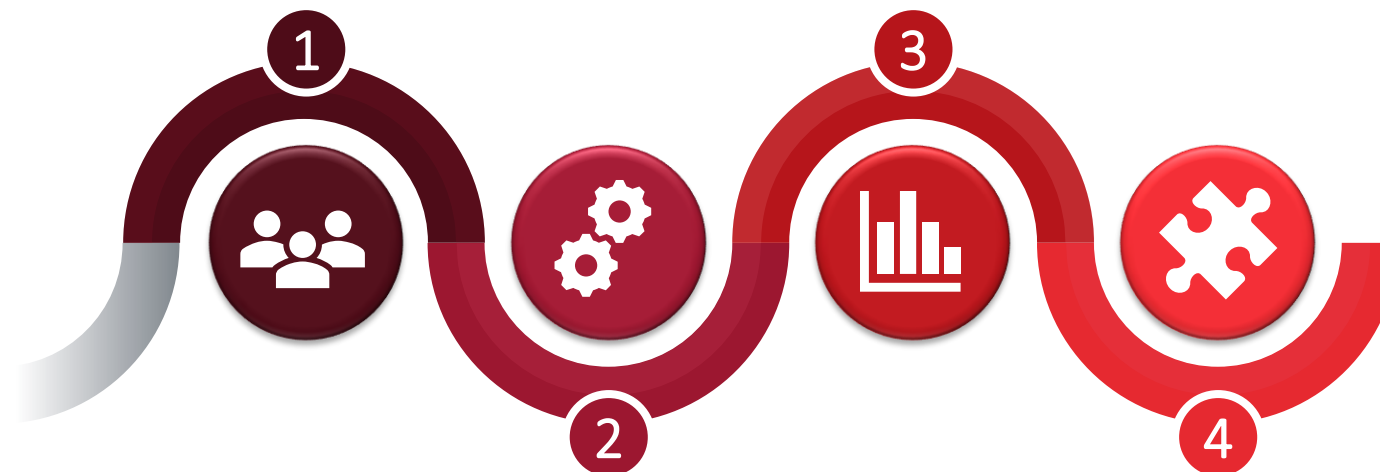


PRÉSENTATIONS

De la MILDECA et du
Réseau Esper

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Identification de vos besoins
et de vos attentes



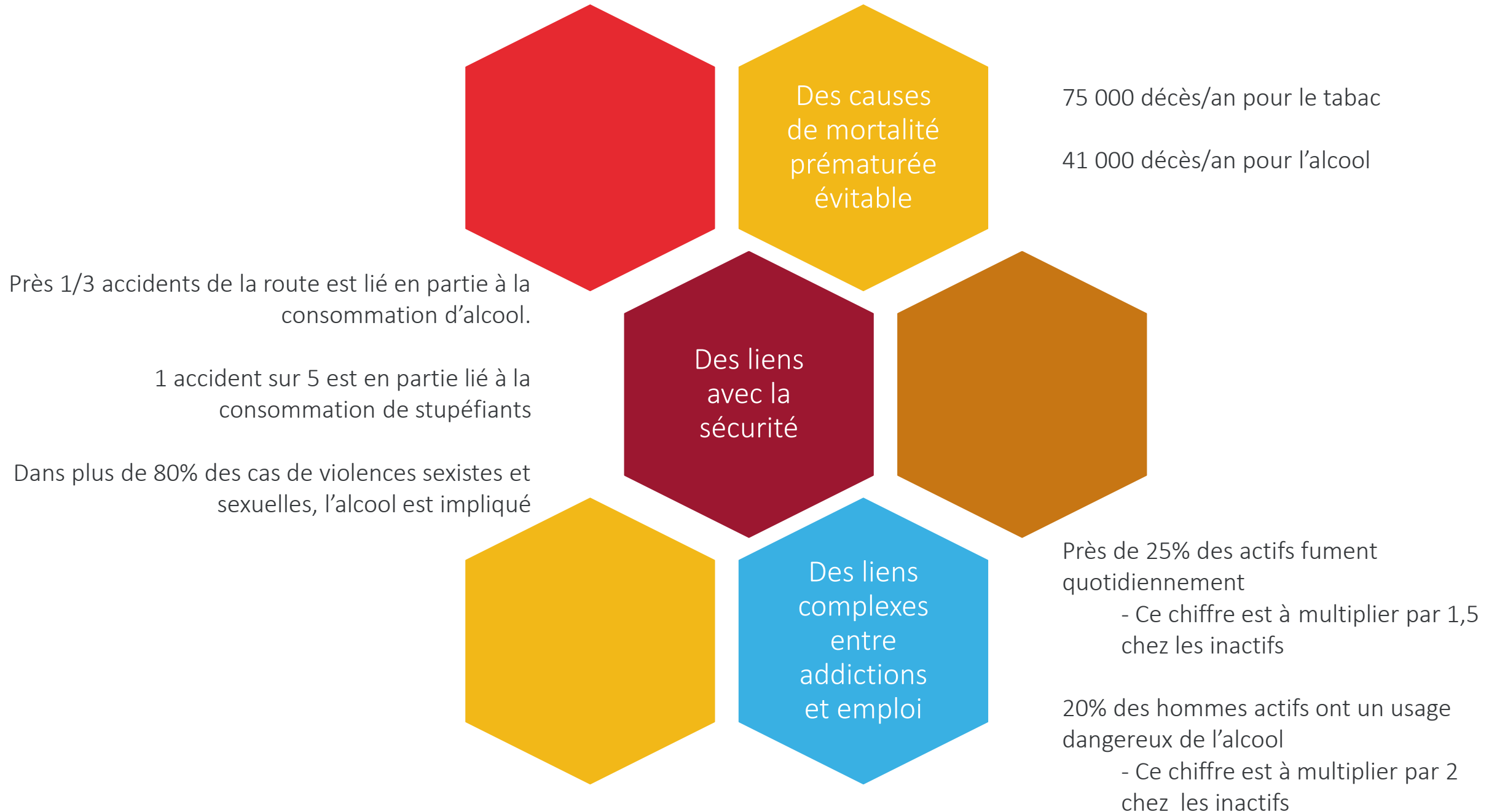
RETOURS D'EXPERIENCE

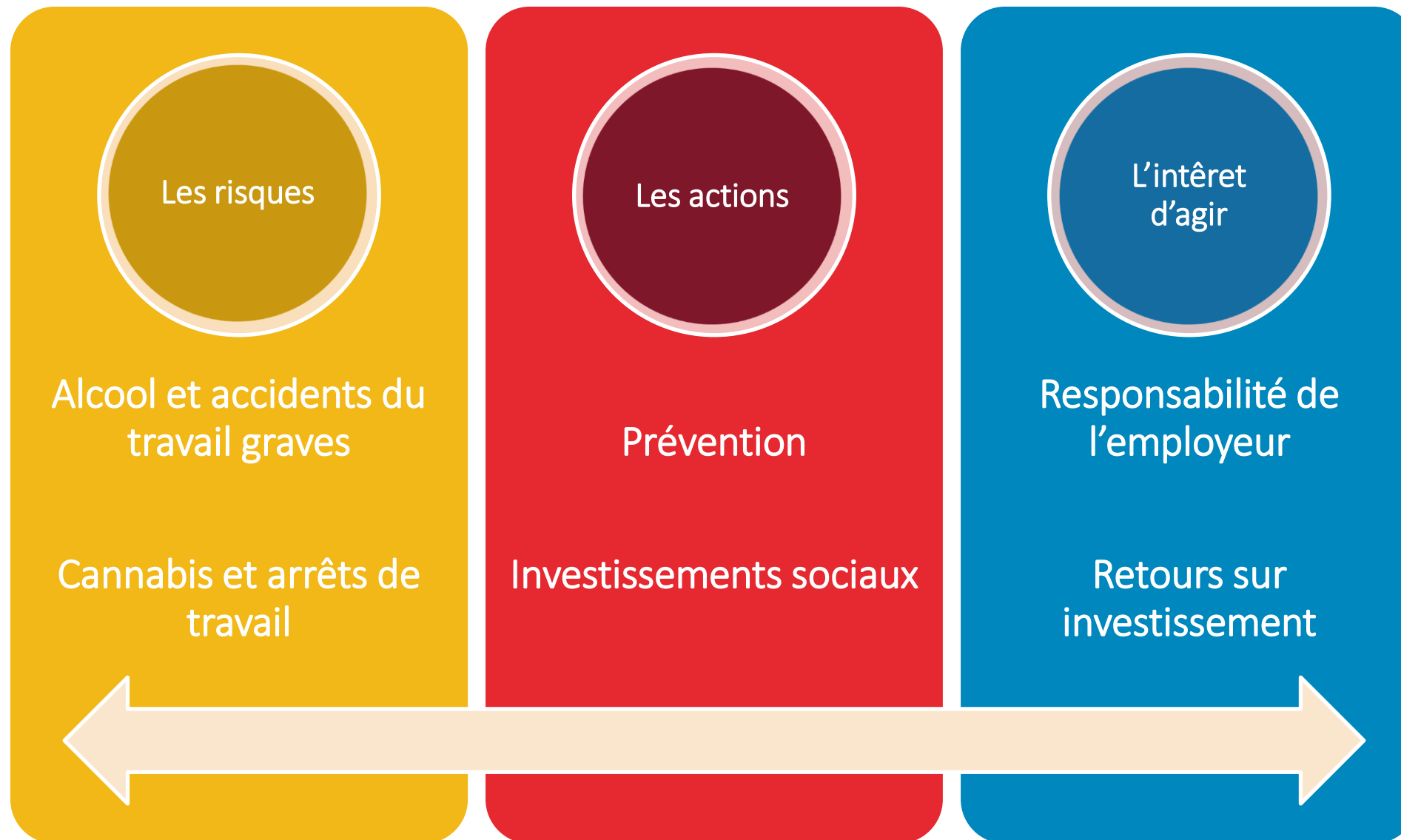
Partage des résultats des
entretiens menés avec des
signataires du réseau

FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Modalités pratiques.
Webinaire et ateliers : 2024-2025
Partage d'informations

Rappel de quelques éléments de contexte autour des addictions





Présentation de la MILDECA et du Réseau Esper

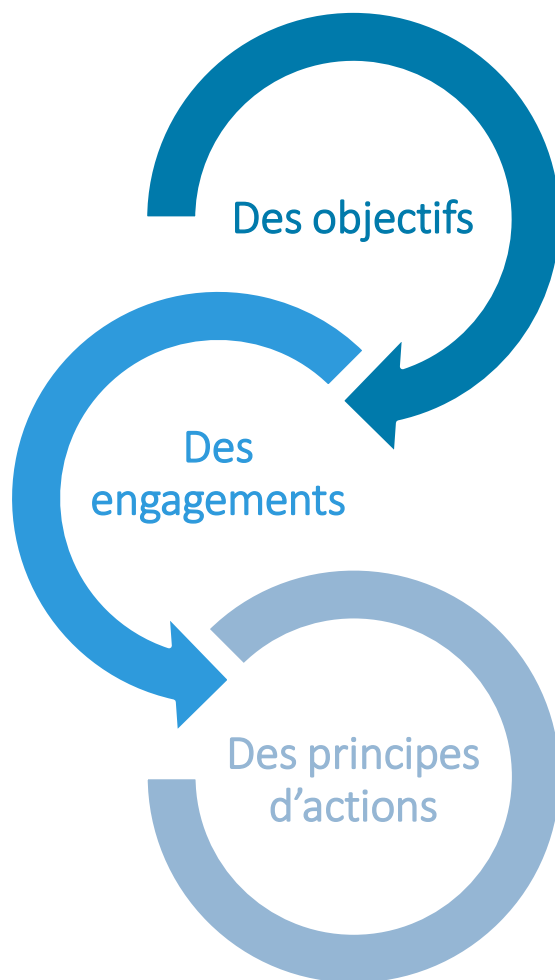
> Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre depuis 2008, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle conduit l'élaboration de la SIMCA et veille à sa mise en œuvre.

- > La **Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027** est coordonnée par la MILDECA.
- > Son but : Encourager le développement d'une approche partagée de la santé en développant des actions de lutte contre les addictions en milieu professionnel.

- > Ainsi, le dispositif « Les entreprises et les services publics s'engagent résolument » (ESPER) répond à la nécessité de **briser les tabous et de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel** pour la prévention des conduites addictives, qu'elles soient liées à des consommations ou à des comportements.
- > ESPER représente une véritable **démarche d'engagement et de responsabilité pour toute organisation employant du personnel** (entreprises, associations, ministères, collectivités, établissements publics...).

Quelle est la raison d'être du Réseau Esper ?

- > La charte pour la **prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail** est au cœur du dispositif « ESPER ».
 - La charte pose les **principes et engagements opérationnels** qui doivent guider les parties prenantes dans la mise en place d'une démarche globale de prévention.



Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail

Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance

Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante, respectant la dignité des personnes

Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle

La composition du réseau Esper : signataires et partenaires.

Les signataires

- Qui ? Tout type d'employeur quel que soit le statut de la structure (entreprise, collectivité locale, administration, association ...)
- S'engagent, en signant la charte ESPER, à élaborer un plan d'action en cohérence avec les 4 engagements de la charte
- Mettent en œuvre la charte dans leur organisation

Près d'une **centaine** de signataires qui
représentent + d'1 million d'agents/salariés



11 secteurs d'activité représentés

Toutes tailles et toutes structures



Les partenaires

- Qui ? Des organismes compétents en matière de prévention, santé, travail, addictions...
- S'engagent à promouvoir le dispositif ESPER auprès de leur réseau d'employeurs au plus près des territoires et dans l'ensemble des secteurs d'activité
- Participent à l'accompagnement des employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions

Plus de **70 partenaires**



Répartis dans 16 régions réparties dans la
métropole et les DROM-COM



En anticipation des travaux 2024-2025 du réseau Esper, nous nous sommes entretenus avec un panel d'une vingtaine de signataires et partenaires.

Les défis remontés sont les suivants en matière de prévention des addictions :

La nature de l'activité aggrave la conduite addictive en milieu professionnel

- mon activité professionnelle est à risque et la consommation addictive augmente l'exposition au risque déjà élevé
- une **population au sein de ma structure** est particulièrement à risque, je l'identifie et c'est mon enjeu principal
- un **secteur d'activité que je couvre** est principalement à risque, c'est mon enjeu principal

Les moyens à disposition sont limités, ne permettent pas de conduire une politique aussi efficace que souhaitée

- **Les moyens financiers** posés à la fois par les petites structures en manque de financement, que des services de santé au travail qui n'ont pas connaissance des aides financières disponibles pour les employeurs.
- Les moyens **d'information** sur les acteurs spécialisés et leur offre de service.
- Les **moyens de formation** sur les connaissances juridiques, de prévention des risques et des différents types d'addictions, sur la gestion des situations de crise...

Défi culturel, afin d'affiner son approche professionnelle des addictions et réduire les tabous des collectifs de travail

- Éviter l'individualisation et l'approche moralisatrice et **favoriser l'accompagnement des collectifs.**
- **Sensibiliser** les directions et sous-directions au sujet afin d'amplifier les marges de manœuvre de prévention.

En anticipation des travaux 2024-2025 du réseau Esper, nous nous sommes entretenus avec un panel d'une vingtaine de signataires et partenaires.

Les attentes liées au réseau Esper que vous avez formalisées sont les suivantes :



Pour le
découpage des
groupes

- Créer des groupes sur-mesure en privilégiant **l'effet de taille**.
- Attentes spécifiques notamment sur les **aspects juridiques**



Pour l'outillage du
réseau

- La mise en place d'une **plateforme d'échange** intégrant la fonctionnalité de forum accessible à tous les membres.
- La poursuite de la **newsletter**, très appréciée.
- La centralisation de vidéos de sensibilisation, via **Addict'Aide Pro** (présent à ce webinaire) et avec impulsion de la MILDECA.

L'expression est aux signataires : indiquez-nous grâce à ce questionnaire vos attentes concernant le réseau ESPER

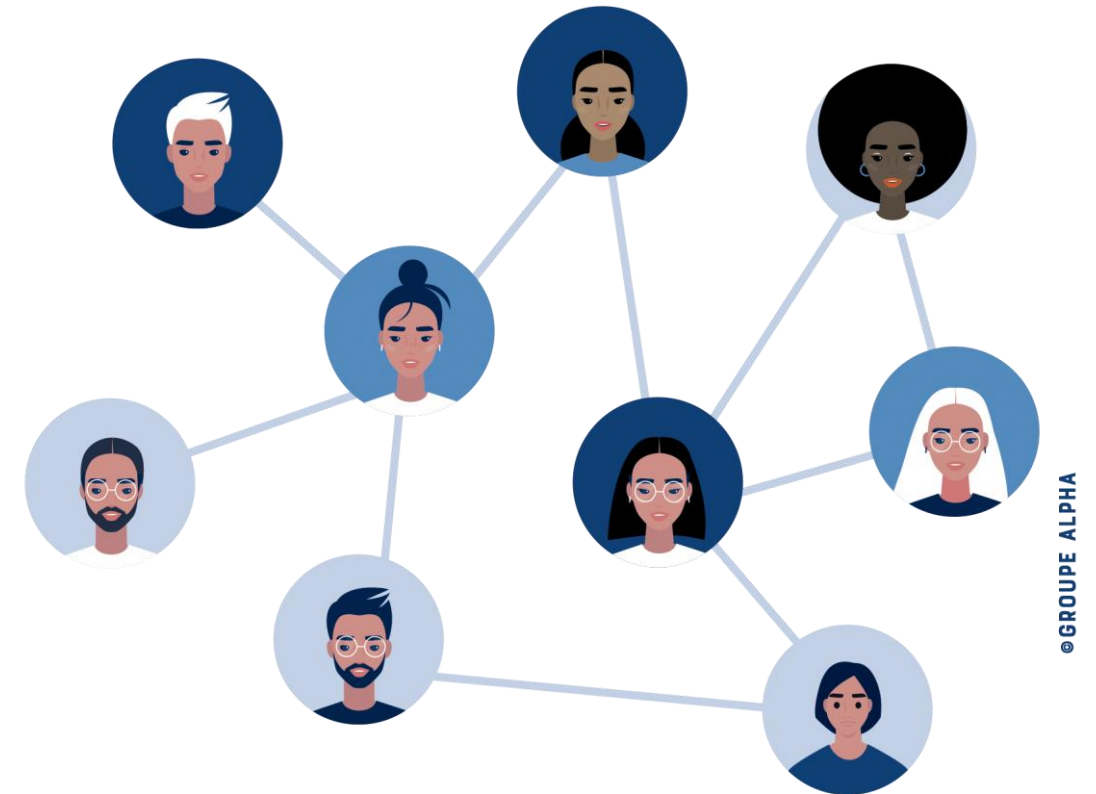


Information

Vous trouverez les résultats du questionnaire à partir de la page 19.

Les partenaires sont conviés à un webinaire le 19 novembre 2024

- > Ce temps d'échange nous permettra de
 - Rappeler le rôle des partenaires,
 - Mettre en avant les supports et contenus proposés par la MILDECA,
 - Revenir sur vos attentes,



Information

Ce webinaire durera 1h. Une invitation vous sera communiquée.

Les signataires sont conviés à participer à nos groupes de discussion



- > Chaque signataire participera à un **groupe de discussion entre pairs** pour partager sur leurs contraintes et pratiques.
- > Chaque groupe bénéficiera de 4 temps d'échanges à distance seront réalisés entre octobre 2024 et octobre 2025.
- > Des groupes composés de 15 à 20 structures ont été composés.
 - Ces groupes sont déterminés selon la **taille des structures**
- > Ces ateliers auront pour but d'aborder librement vos difficultés et vos projets lors de temps structurés et animés par les consultants de Sémaphores.

Les signataires ont également accès à une mise à disposition d'informations

Autres types d'apports possibles :

- > **Mise en lien entre pairs** pour partage de documents ou projets communs autour de la prévention des addictions ou d'autres sujets plus larges
- > **Accès aux documents** issus de nos plateformes : Addict'Aide Pro (présent à ce webinaire) et la MILDECA, appuyés par les orientations de Sémaphores



Répartition des ateliers signataires : groupes 1 à 3

Groupe 1

- Association pour la réhabilitation des sentiers municipaux de Balagne (ARSM)
- AIMESS
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard
- CITRADEL
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises de La Réunion
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de Belfort
- Direction départementale des Territoires du territoire de Belfort (DDTB 90)
- Ecole Supérieure d'Arts de La Réunion
- EVEA
- Hauts-de-France Addictions
- Mairie de Grandvillars
- MARTINIQUE RECYCLAGE
- METALDOM
- Ortho Caraïbes
- Préfecture de Belfort
- SAME
- Secrétariat Général Commun du territoire de Belfort (SGC)
- Sociétés Villeton
- SPL TERRITO'ARTS
- GIE Maintenanace



Information

Groupe 2

- AE2I
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- Communauté de communes La Domitienne
- Confédération des Petites et Moyennes entreprises de Normandie
- ECOMPAGNIE
- Environnement SA (SEEN)
- Grand Port Maritime de la Martinique
- Groupe KERNE
- Iloha Seview Hôtel La Réunion
- INRAE Antilles-Guyane
- Office public de l'habitat de l'agglomération de la Rochelle
- Palm Hôtel et Spa La Réunion
- Préfecture des Pyrénées Orientales
- Société Guyanaise Des Eaux
- Solutions 30 Sud-Ouest
- Union générale des associations du secteur social et médico-social de Martinique
- VAL Solutions

Groupe 3

- AAPEJ (association d'aide et de protection de l'enfance et de la jeunesse)
- ARCHIPEL HABITAT - OPH de Rennes Métropole
- ARS La Réunion
- Association Le Relais 18
- CIVIS
- CYCLEA
- Durand et fils
- Efficience Santé au travail
- EUROVIA Midi-Pyrénées
- Mairie de Sainte-Marie (Martinique)
- Mairie de Trois-Bassins (La Réunion)
- ONG Conseil France
- SOS Oxygène
- Valgo
- Ville de Chamonix-Mont-Blanc
- Musée du Louvre

En cas de besoin ou si votre organisation ne figure pas dans la liste, vous pouvez contacter le Cabinet Sémaphores

Répartition des ateliers signataires : groupes 4 à 6

Groupe 4

- Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) des Hauts-de-France
- ALEFPA – Direction territoriale de l’Océan Indien
- Brand France
- CPAM des Pyrénées orientales
- CCI de Haute Corse
- Direction de l’Information Légale et Administrative (Service du Premier Ministre)
- Direction des services administratifs et financiers du Premier Ministre (DSAF)
- Domaine national de Chambord
- France Express
- Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve
- Sète agglomération méditerranéenne
- Centre Hospitalier de Dieppe

Groupe 5

- Département de la Réunion
- Eurométropole de Metz
- Mairie de Saint-Benoît de La Réunion
- Mairie de Saint-Denis de La Réunion
- Mairie de Sète
- Mairie de Toulouse
- Mairie de Villeneuve-Saint-Georges
- Nicollin
- Office National des Forêts
- Scania Production Angers
- Brest Métropole
- Mairie de Villeurbanne
- Service départemental d’incendie et de secours de La Réunion

Groupe 6

- Assistance publique – Hôpitaux de Paris
- Auchan Retail France
- Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
- Enedis
- Eurovia
- Groupe EDF
- Groupe RATP
- Groupe SNCF
- Lidl
- Liebherr Aerospace Toulouse SAS
- Métropole Nice Côte d’Azur
- Ministère de la Justice
- Ministère de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique



Information

En cas de besoin ou si votre organisation ne figure pas dans la liste, vous pouvez contacter le Cabinet Sémaphores

Calendrier des ateliers signataires

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4
Groupe 1	Lundi 14 octobre 2024	Lundi 27 janvier	Lundi 2 juin	Lundi 29 septembre 2025
Groupe 2	Vendredi 18 octobre 2024	Vendredi 31 janvier	Vendredi 6 juin	Vendredi 3 octobre 2025
Groupe 3	Mardi 12 novembre 2024	Mardi 21 janvier	Mardi 10 juin	Mardi 7 octobre 2025
Groupe 4	Lundi 18 novembre 2024	Lundi 27 janvier	Lundi 2 juin	Lundi 29 septembre 2025
Groupe 5	Mardi 19 novembre 2024	Mardi 21 janvier	Mardi 10 juin	Mardi 7 octobre 2025
Groupe 6	Mardi 26 novembre 2024	Mardi 4 février	Mardi 17 juin	Mardi 14 octobre 2025



Information

Les ateliers se tiendront à 14h30 (heure métropolitaine). Le premier atelier durera 2h, les suivants 1h30.



Compte rendu du Webinaire

Liste des questions de fond ou sur les groupes de discussion

> Liste des questions :

- La non-participation à une des réunions entraîne-t-elle des problèmes pour suivre la suite des échanges ?
 - Réponse apportée : Nous veillerons à proposer une thématique par groupe de discussion et un compte rendu des échanges. Si le besoin des participants est de poursuivre les échanges sur une même thématique lors du prochain atelier, il pourrait y avoir une déperdition des informations, même si ce n'est pas bloquant pour participer. Nous incitons à ce que la personne participante soit la même lors des 4 groupes d'échanges.
- Bonjour pourrions-nous avoir les noms des participants ainsi que leur structure pour éventuellement échanger avec elles. Je suis directrice adjointe dans un établissement hospitalier public et serais ravie de pouvoir échanger avec d'autres collègues du même secteur, même si elles ne sont pas dans mon groupe de travail.
 - Réponse apportée : Au sujet de la transmission des données personnelles, la MILDECA ne souhaite pas transmettre des données individuelles au regard de la réglementation RGPD. Toutefois, nous vous mettrons à disposition un forum qui vous permettra une mise en relation entre membres du réseau.
- Une question qui rejoint une attente : pour le tabagisme, la loi EVIN a permis une avancée décisive ... pour la sinistralité routière, la diminution de la vitesse et les radars automatiques ont sauvé des vies : à quand un code du travail qui interdit tout simplement de consommer de l'alcool au travail ? Est-il envisageable de produire une note dans le cadre de nos travaux pour demander à la DGT une position sur le sujet ?
- Y a-t-il du nouveau sur une éventuelle évolution du cadre réglementaire sur la consommation d'alcool en entreprise ?
 - Réponse : Les groupes de travail ont vocation à permettre aux employeurs d'échanger autour des problématiques identifiées au sein de leurs organisations, de leurs engagements dans le cadre d'ESPER et de la manière dont ils les mettent en pratique ; mais aussi à identifier des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées. Les réflexions sur les évolutions des cadres réglementaires se déroulent dans d'autres espaces.

Liste des questions de fond ou sur les groupes de discussion

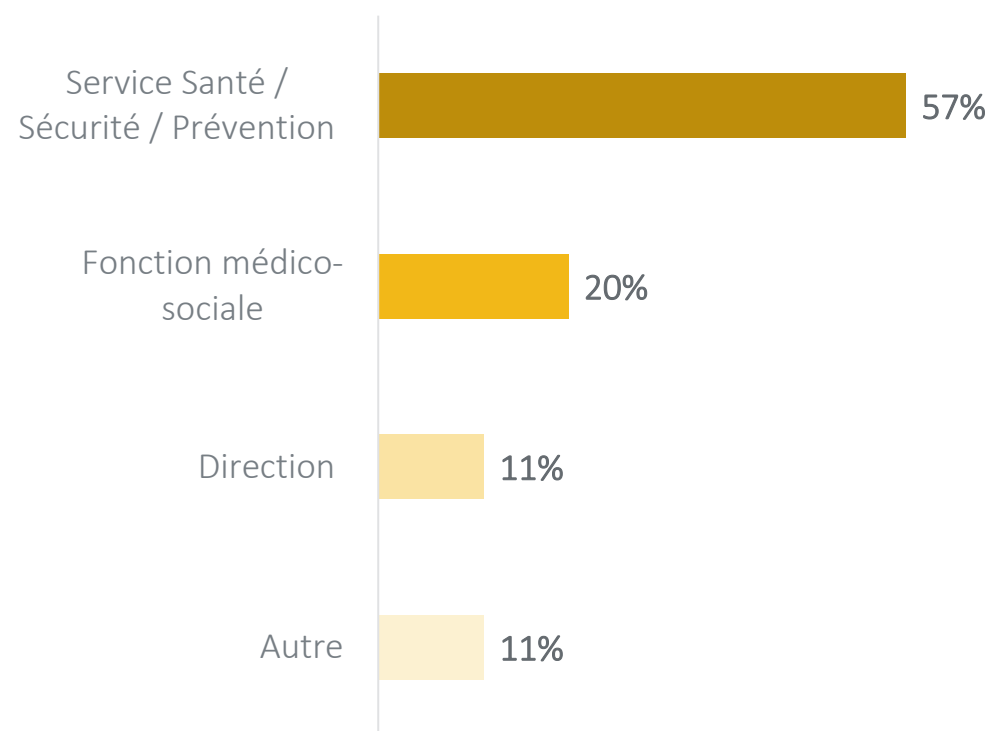
> Liste des questions :

- L'accompagnement est-il gratuit?
 - Réponse apportée : Oui, il est proposé dans le cadre du dispositif porté et financé par la MILDECA et ouvert à tous les employeurs.
- La newsletter était-elle la même que l'on trouve sur le site ADDICT'AIDE PRO ?
 - Réponse apportée : Non, ce sont deux documents différents.
- Animé par un correspondant Sémaphores ?
 - Réponse apportée : Oui, dans une position de facilitateur, notre rôle est de préparer les groupes de discussion, animer les échanges, vous transmettre le compte-rendu et rédiger un document qui retracera les informations utiles pour les professionnels en France (retour d'expérience, outils...).
- Est-il possible d'être plus d'un représentant par structure ?
 - Réponse apportée : Veuillez vous limiter à une personne par structure, afin de maintenir un échange de qualité lors de nos échanges en *visio*. De même, nous vous incitons à garder le même acteur sur les 4 temps d'échange dans la mesure du possible.
- [Partenaire] Comment fait-on pour intégrer une entreprise dans ce dispositif ?
 - Réponse apportée : Vous pouvez orienter l'entreprise vers l'adresse mail du réseau Esper à la fin de ce document pour prendre un premier contact.
- Sera-t-il envisagé des rencontres en présentiel ? Avez-vous prévu un retour aux partenaires des sujets de fond abordé lors des groupes de discussion ?
 - Réponse apportée : Nous n'avons pas encore pris de décision sur ce sujet mais cela fera partie des sujets à évoquer lors du webinaire à destination des partenaires du 19 novembre.
- Quel profil pour le représentant de l'entreprise ? Manager, Préventeur, médecin du travail ?
 - Réponse apportée : Le profil qui vous semble adéquat pour participer aux groupes d'échange. Pour vous orienter, nous transmettons dans ce même document une synthèse des besoins qui ont émergé à travers le questionnaire.
- Les partenaires sont dans les groupes ?
 - Réponse apportée : Non, les partenaires ne seront pas dans les groupes de discussion, entre pairs employeurs ou leur représentant sur le sujet de la prévention.

Quelques informations sur les signataires ayant répondu au questionnaire lors du webinaire.

Répartition des fonctions des répondants

En %



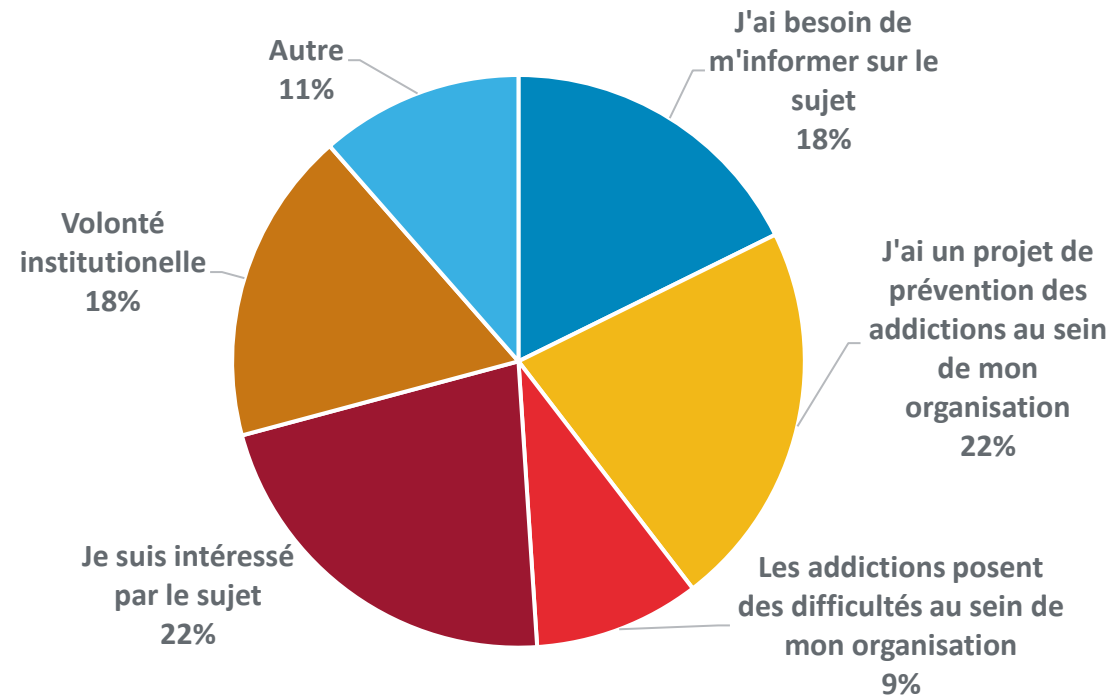
- > La majorité des répondants présents au webinaires appartiennent à un service Santé /Sécurité / Prévention (57%).
- > 1 répondant sur 5 occupe une fonction médico-sociale
 - Ex : Médecin, infirmière, assistante sociale
- > Plus d'un répondant sur 10 occupe une fonction de direction
 - Ex : Direction générale, direction des ressources humaines

Quelques informations sur les signataires ayant répondu au questionnaire lors du webinaire.

- > Près d'1 répondant sur 4 assistent aux échanges du Réseau Esper car ils mènent un projet de prévention des addictions au sein de leurs structures.
- > Les attentes liées aux échanges entre pairs du Réseau Esper 2024-2025 sont globalement réparties de façon équitable en 4 catégories.

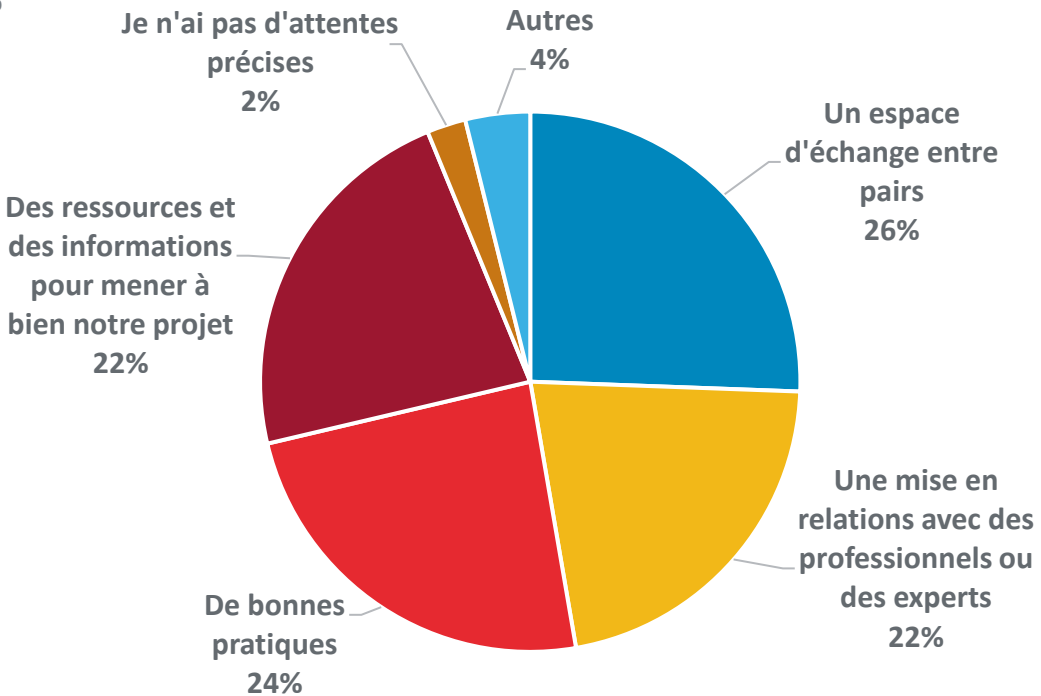
Quelle est la raison de votre présence aujourd'hui ?

En %



Que recherchez vous au sein du réseau ESPER ?

En %



MILDECA - RÉSEAU ESPER

Contact

 esper.mildeca@pm.gouv.fr

Site MILDECA : lien [ici](#)

Espace ESPER : lien [ici](#)

ASPECTS TECHNIQUES



Théophile MORIN
Consultant Sémaphores

 theophile.morin@semaphores.fr

ASPECTS TECHNIQUES



Delphine ROUSSEL
Consultante Sémaphores

 delphine.rousseau@semaphores.fr



V O U S O U V R I R D E N O U V E A U X H O R I Z O N S

www.semaophores.fr